Annexe Affaire numéro 10 Constat amiable Flodie HOURION

constat amiable d'accident automobile

Ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité, mais un relevé des identités et des faits, servant à l'accélération du règlement

. En ese de blaccurae ou an ese da dánâte matériale sutrae outaux

à signer obligatoirement par les DEUX conducteurs

4. dégāts matériels autres qu'aux véhicules A et B non oui * véhicule 4. témoins noms, adresses et tél.	x (x) dans 6. assuré souscripteur (voir attest d'assur)
qu'aux véhicules A et B non véhicule véhicule	tances véhicule
véhicule 🛕 12. circonst	x (x) dans 6. assuré souscripteur (voir attest d'assur)
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	x (x) dans 6. assuré souscripteur (voir attest d'assur)
6. assuré souscripteur (voir attest. d'assur.) Mettre une croix chacune des ca	
Nom HOUBLON A pour préciser le	e croquis. Nom
Prénom X 1 en stationne	ment 1 Prénom INDESTRE HEROUGE 31
Adresse (rue et nº)2 quittait un statio	
Localité (et c. postal) 3 prenait un statio	Donnement 3 Localité (et c. postal) 44 17 16 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18
L'Assuré peut-il récupérer la T.V.A. afférente au 4 sortait d'un parking, d	d'un lleu privé, 4 L'Assuré peut-il récupérer la T.V.A. afférente au
7. véhicule 5 s'engageait dans un lieu privé, un chem	parking, un 5
Marque, type . 6 s'engageait sur une	
N° d'immatr.	N° d'immatr. (ou du moteur)
8. sté d'assurance qiratoire	8. sté d'assurance
8 heurtait l'arrière de l'a qui roulait dans le et sur la mêm	même sens
et sur la men 9 roulait dans le mê sur une lile dif	ime sens et 9 Agongo (ou burgou ou courtier)
N° de carte verte10 changeall de	N° de carte verte
Pour les étrangers)	(Pour les étrangers)
Attestation d'ass. valable jusqu'au 3/0+10/1 11 doublait bu carte verte Les dégâts matériels du véhicule sont-ils assu-	Attestation d'ass. valable jusqu'au ou carte verte valable jusqu'au olte 12 Les dégâts matériels du véhicule sont-ils assu-
és? non oui	rés? non oui
9. conducteur (voir permis de conduire)	9. conducteur (voir permis de conduire)
Nom HOURICA 14 reculait	
Prénom Eloció 15 réservée à la circula	e de chaussée (majusc.)ation en sens 15 Prénom
Adresse 16 venait de droite	Adronos
Permis de conduire n° carrefou	
catégorie (A, B,) délivré par 17 n'avait pas observ de priorit	
permis valable du au au	permis valable du au
(Pour les catégories C, C1, D. E. F et les taxis) cases marquées	[Four les categories C. CI, D. E. Fet les taxis)
10. Indiquer par une flèche (→) le point de choc initial Préciser: 1. le tracé des voies - 2. la direction (par position au moment du choc - 4. les signaux re	l'accident 10. Indiquer par une flèche (→) par des flèches) des véhicules A. B3. leur
帝 [] []	*
	V ()
11. dégâts apparents	11. dégâts apparents
gare-muse odinere	Tr. degate apparents
1 Casse	
14. observations 100 don 100 don 15. signature des	14. 0036144110113
Sorvelución valisano A	Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20220325-Delib222503-10-DE
Day Dempher on	Date de réception préfecture : 07/04/2022
The state of the s	TV

Mo rice medifies ou constat encie les elematures et

Zimbra

cindy.firmin@sdis971.fr

Fwd: Votre demande n° 672084 : DECLARATION DE SINISTRE - Elodie HOUBLON - SDIS RC

De: Cindy FIRMIN SDIS971 < cindy.firmin@sdis971.fr>

sam., 12 févr. 2022 11:10

Objet: Fwd: Votre demande n° 672084: DECLARATION DE

SINISTRE - Elodie HOUBLON - SDIS RC

À: Cindy FIRMIN SDIS971 < cindy.firmin@sdis971.fr>

De: "Louise Luce" <sinistres.aec@aprilcaraibe.fr>

A: "Cindy FIRMIN SDIS971" < cindy.firmin@sdis971.fr>

Cc: "Philippe GUSTARIMAC SDIS971" < philippe.gustarimac@sdis971.fr>, "Yolaine

MOUEZA SDIS971" <yolaine.moueza@sdis971.fr>, "Sandra Johnson"

<sandra.johnson@aprilcaraibe.fr>

Envoyé: Dimanche 25 Avril 2021 09:31:36

Objet: Re: Votre demande n° 672084 : DECLARATION DE SINISTRE - Elodie

HOUBLON - SDIS RC

Bonjour,

Nous accusons réception de votre déclaration de sinistre du 26/03/2021.

Malheureusement, les causes du sinistre n'étant pas garanties au titre de votre contrat, nous sommes aux regrets de vous informer que votre dossier est classé sans suite.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire

Cordialement,

Le service Sinistres Votre Conseiller Service Indemnisation

 	 	 _

APRIL Entreprise Caraïbes - Immeuble Mirador, Rond-point Moudong 97122 Baie-Mahault

Courtier en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 031 933 (www.orias.fr)

Une question?

Contactez notre service de gestion Assurance de personnes – 09 80 80 10 14 Assurance de biens - 09 80 80 10 14



Affaire n°10 Courrier de la GMF

ASSURANCES (C) SERVICES

Centre de Gestion GMF BP 2501 VOIE VERTE FOND BOISNEUF 97086 JARRY CEDEX



SERVICE SDIS DOTHEMARE IMMEUBLE LA PROVIDENCE 97139 LES ABYMES



Vos références

Date de l'accident : 26 mars 2021

Le 07 juin 2021

County in this 2019 97)

Direction

Address of the Same of the Sam

Objet : Réclamation

Madame, Monsieur,

Vous êtes impliqué dans l'évenement survenu le 26 mars 2021 à :

POINTE A PITRE 971 Guadeloupe

Pour ma part, j'interviens pour le véhicule de marque PEUGEOT,

assuré au nom de Mademoiselle Elodie HOUBL

Administration of Figure 24

Artministration Générale

Commande Publique

insmertagement

Pinances

Pale arrives:

Action Into

Selon les éléments dont je dispose, votre responsabilité est pleinement engagée.

recours droit commun

Le montant de ma réclamation s'élève à 531,53 € selon le détail suivant :

MAu Titre de : Véhicule de notre assurée

Taux de recours : 100 %

Montant Assiette du recours : 531,53 €

À l'appui de ma réclamation, vous trouverez ci-joint le ou les documents suivants :

☑ Une photocopie du constat amiable

☒ facture

Je vous remercie de libeller votre chèque de règlement à l'ordre de GMF Assurances et de noter au verso très lisiblement la référence du dossier sinistre :

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

CLAUDINE FANFANT



cindy.firmin@sdis971.fr

Fwd: Votre demande n° 672084 : DECLARATION DE SINISTRE - Elodie HOUBLON - SDIS RC

De: Cindy FIRMIN SDIS971 < cindy.firmin@sdis971.fr>

sam., 12 févr. 2022 11:10

Objet: Fwd: Votre demande n° 672084: DECLARATION DE

1 pièce jointe

SINISTRE - Elodie HOUBLON - SDIS RC

À: Cindy FIRMIN SDIS971 <cindy.firmin@sdis971.fr>

De: "Louise Luce" <sinistres.aec@aprilcaraibe.fr>

A: "Cindy FIRMIN SDIS971" < cindy.firmin@sdis971.fr>

Cc: "Philippe GUSTARIMAC SDIS971" <philippe.gustarimac@sdis971.fr>, "Yolaine

MOUEZA SDIS971" <yolaine.moueza@sdis971.fr>, "Sandra Johnson"

<sandra.johnson@aprilcaraibe.fr>

Envoyé: Dimanche 25 Avril 2021 09:31:36

Objet: Re: Votre demande n° 672084 : DECLARATION DE SINISTRE - Elodie

HOUBLON - SDIS RC

Bonjour,

Nous accusons réception de votre déclaration de sinistre du 26/03/2021.

Malheureusement, les causes du sinistre n'étant pas garanties au titre de votre contrat, nous sommes aux regrets de vous informer que votre dossier est classé sans suite.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire

Cordialement,

Le service Sinistres Votre Conseiller Service Indemnisation

APRIL Entreprise Caraïbes - Immeuble Mirador, Rond-point Moudong 97122 Baie-Mahault

Courtier en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 031 933 (www.orias.fr)

Une question ?

Contactez notre service de gestion Assurance de personnes – 09 80 80 10 14 Assurance de biens - 09 80 80 10 14



Mme HOUBLON ELODIE



(Ci-après désigné « Le Client/Assuré »)

SOS PARE-BRISE+ LES ABYMES 33 Lot Dugazon de Bourgogne 97139 LES ABYMES

2 05 90 47 23 04 - **5**

☑ lesabymes@sosparebriseplus.fr

NOTIFICATION DE CESSION DE CREANCE

(article 1324 du code civil)

RECOMMANDEE avec A/R N° 2C15622758284

Le 26 mars 2021



GMF FONDS BOIS NEUF RUE BOISBERT ZAC DE HOUELEBOURG 3 97122 BAIE MAHAULT

/-: ------ Af-:---f- .. 1) A ------

Objet : Notification d'une cession de créance

Madame, Monsieur,

A la suite du sinistre dont vous trouverez les références en marge, je vous informe avoir cédé mon droit à indemnisation au réparateur professionnel dont les coordonnées figurent ci-dessus, qui a accepté cette cession.

Compte tenu de la convention de cession de créance jointe au verso, je vous remercie de bien vouloir procéder directement entre les mains de mon réparateur professionnel au paiement des réparations nécessaires à la remise en état de mon véhicule conformément à l'accord de réparation donné.

Ne disposant plus de la capacité à recevoir un quelconque paiement de votre part je vous invite à diriger celui-ci directement entre les mains de mon réparateur professionnel, auquel je confère en tant que de besoin tout pouvoir de recouvrement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Sociétaire/ Assuré

le Réparateur professionnel

Pièces jointes:

- Copie de la déclaration du sinistre

Copie d'attestation d'assurance

Ordre de réparation

SEAC Imm Madison Zac de Dorville

9/22 9HE-MAHAULT Tél: 0590 46 49 05 Port: 0690 91 79 44 Mail : baiemahault@sosparebriseplus.fr Siret : 833 261 464 00030 - APE: 4520A

Accusé de réception en préfecture





CONVENTION DE CESSION DE CREANCE DE REPARATION

(Article 1321 du Code Civil)

Entre, le Client/Assuré, et le Réparateur professionnel tels que définis au verso

Créance cédée

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la créance cédée

Le client a été victime d'un accident de la circulation dont les conséquences sont couvertes par la compagnie d'assurances dont les références figurent ci-dessus. Le client, au titre de ce sinistre, déclare être créancier de manière irrévocable et définitive d'une obligation d'indemnisation de la part de la compagnie d'assurance destinée à la remise en état de son véhicule.

Article 2 : Obligation de remise en état du réparateur

Le client, confie au réparateur la charge de procéder aux réparations de son véhicule conformément aux règles de l'art, dont l'étendue et le coût ont été déterminés d'un commun accord entre les parties et de les communiquer à la compagnie d'assurances du client. A défaut d'accord sur l'attribution totale et partielle de l'indemnisation par l'assureur pour une raison qui se justifierait, le client sera libre de prendre en charge le différentiel éventuel ou de dénoncer la présente convention..

Article 3 : Montant de la dette de réparation

Le client se reconnait débiteur envers le réparateur du prix des réparations de son véhicule à hauteur du montant de l'évaluation indiqué à l'ordre de réparation, ou restant à sa charge en vertu des stipulations du contrat d'assurances.

Article 4 : Règlement intégral du prix des réparations

En règlement des réparations effectuées sur son véhicule par le réparateur, le client cède à ce dernier la créance d'indemnisation qu'il détient sur la compagnie d'assurances à hauteur de son montant, qui viendra s'imputer sur le coût total des réparations. Si la créance du client sur la compagnie d'assurances s'avère inférieure au coût des réparations de son véhicule (franchise, vétusté éventuelle...), le client s'engage à régler au réparateur le complément éventuel jusqu'à apurement total de sa dette de réparation. Article 5 Garanties

Le client garantit au réparateur :

- qu'il est propriétaire du véhicule donné en réparation et bénéficiaire du contrat d'assurances. A défaut notamment dans le cas de location ou de véhicule d'entreprise, il se déclare expressément mandaté par le propriétaire du véhicule ou le bénéficiaire de l'indemnité d'assurance pour régulariser la présente convention.
- qu'il est, à titre personnel ou au nom de son mandant, en règle avec la compagnie d'assurances dont toutes les primes ont été honorées et qu'il n'existe aucun motif de quelque nature que ce soit pouvant remettre en cause son droit à indemnisation (cause de nullité : compensation, fausse déclaration)

Le client se porte fort de la bonne exécution par la compagnie d'assurances du paiement de l'indemnité qui lui est duc et qui fait l'objet de la présente cession et mandate en tant que de besoin le réparateur pour charger son conseil d'une procédure de recouvrement. En toutes hypothèses le client demeure garant et responsable de l'exactitude des informations portées sur le présent document

Article 6: Obligations du client

Le client s'interdit à compter de ce jour à recevoir tout paiement (chèque, virement ou autre) de la part de la compagnie d'assurances en exécution de la présente cession de créance. Tout paiement reçu par le client postérieurement à la date de signature de la présente convention constituera au sens de l'article 1302-1 du code civil un « indu » l'obligeant à le restituer à la compagnie d'assurances. Il devra également sans délai en informer le réparateur et retourner le règlement à la compagnie d'assurances. Le client se trouve dessaisi à compter de ce jour de sa créance d'indemnisation sur la compagnie d'assurances et il s'interdit en conséquence toute nouvelle cession de sa créance qui s'avércrait en toutes hypothèses entachée de nullité et sans effet.

Article 7 : Effets de la cession de créance

En application de l'article 1323 du code civil, le transfert de la créance s'opère de plein droit à la date du présent acte et il est opposable aux tiers dès ce moment. Elle devient opposable au débiteur à la date de sa notification s'il n'y a déjà consenti (article 1324 du code civil).

Article 8 : Suretés

Le client reconnaît au réparateur le privilège légal prévu par l'article 2332, 3° du code civil et le reconnaît créancier privilégié dans l'hypothèse d'une procédure collective s'il dispose de la qualité de commerçant.

Le 26 mars 2021

Signature du Client/Assuré Avec la mention « « Lu et approuvé, bon pour cession de créance »

or albiomic

Signature du Réparateur professionnel Avec la mention « Bon pour acceptation

SEAC

Imm Madison Zacrde Dorville Accuse del replace and incedual properties of the part of the part

Mail: baiemahault@sosparebriseplus.fr

Droits de création, d'exploitation, de diffusion déposés et réservés à la Péderation Panchise de Carons le - APE: 4520A



SARL SEAC SOS PARE BRISE +

33 LOT DU GAZON DE BOURGOGNE

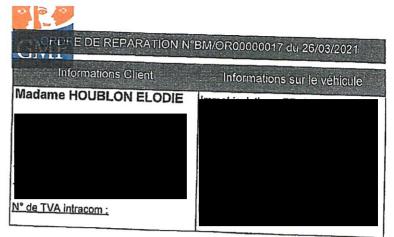
97139 LES ABYMES Tél: 0590 47 23 04

Tél portable : 0690 70 90 35

Fax: 0590 97 27 39

Site web: https://www.sosparebriseplus.fr/les-abymes/

Email: lesabymes@sosparebriseplus.fr



	Contrôles visuals du véhicula	
E: Enfoncement Légende I: Impact R: Rayure	Contrôles visuels du véhicule Opliques Bon Cassé Rayé Feux avant :	Observations
COLLE BETASEAL 400 ML MAIN D'OEUVRE T2 VITRAGE DEPOSE ET POSE NETTOYAGE BRIS DE GLACE ET RECYCLAGE DECHET DÉSINFECTION VEHICULE AVANT ET APRES TRAVAUX	escription des travaux	Qté 1,00 1,00 1,40 1,00 1,00
Ordre de réparation Sig	es de l'économie circulaire : suée sous réserve de disponibilité, de l'indi- sous réserve de ne pas relever des exemple phature réparateur/Commercial SEAC adison - Zac de Dorville	1,00
Date de restitution prévue : Tél: 0590 16/03/2021 15:30:00 Nail : bai	97122 SAIE-MÄHAULT 46 48 U6 - Port: 0690 91 79 44 emahault@sosparebriseplus.fr 3 261 464 00030 - APE: 4520A	- donne l'ordre d'effectuer les travaux décrits ci-dessus Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20220325-Delib222503-10-DE Date de réception préfecture : 07/04/2022



Joindre Références Facture avec le Règlement

SEAC SOS PARE BRISE +

33 LOT DU GAZON DE BOURGOGNE 97139 LES ABYMES

Tél: 0590 47 23 04

Tél portable : 0690 70 90 35

Site web: https://www.sosparebriseplus.fr/les-abymes/

Email: lesabymes@sosparebriseplus.fr

Mode de règlement : Chèque



Immat Référence Descri		Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
ER485ZW		Transféré de : Ordre de réparation N° BM/OR00000017 26/03/2021.	du				
0.0000000000000000000000000000000000000	DIMA5602852 280	**LUNETTE SURTEINTEE PEUGEOT 208 I 17- MO1.40	1,00	276,49		276,49	8,50
ER485ZW PP-PUDOW7- BIGKI		**COLLE BETASEAL 400 ML		70,00		70,00	8,50
ER485ZW	909022	* MAIN D'OEUVRE T2 VITRAGE DEPOSE ET POSE		81,00		113,40	8,50
ER485ZW NET		* NETTOYAGE BRIS DE GLACE ET RECYCLAGE DECHET		10,00	1 1	10,00	8,50
ER485ZW	COV 19	* DÉSINFECTION VEHICULE AVANT ET APRES TRAVAUX	1,00	10,00		10,00	8,50
ER485ZW	FON	**FONGIBLES(CHIFFONS DEGRESSANT,AGRAFES)	1,00	10,00		10,00	8,50
VEI	W I E7 EEEEC	TUER VOS RÈGLEMENTS	1	SEAC	1		
1 1		NCAIRE DE PRÉFÉRENCE	m Madis 974	on - Zac 28AIE-MAH	1 1	rville	
IBA	N: FR76 1400	6000 0039 0056 3491 539 Tél:	0590 46 4 : baiemah	Pod Pod	0690 91	79 44	

Date d'échéance	Mode de paiement	Montant de l'échéance	Solde dû
26/03/2021		531,53 €	531,53 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%

Récapitulatif GDE é Phé à rh GRIGPGX

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

** Pièces d'origine non constructeur

Pièces d'occasions : Opération(s) soumise(s) à la Tva sur marge Les lignes main d'oeuvre avec (*) sont facturées au temps passé, les autres lignes main d'oeuvre sont facturées au temps barêmé

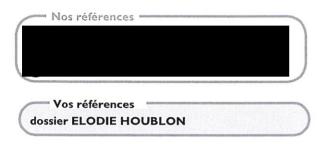
Taux	Base HT	Montant TVA	Libellé	Montant HT	Total HT	489,89
8,50	489,89			ALCOHOLD STREET	Total HT Net	489,89
			Pièces d'occasion	0,00		41,64
			Forfaits	0,00		531,53
			Ingrédient peinture	0,00	Acomptes	0,00
			Main d'oeuvre	122 40		
					Net à payer	531,53 €
					Solde dû	531,53 €

Franchise	Vétusté	Tva Client	Dû Client	Dû Assurance
0,00	0,00	0,00	0,00 _{Accusé} de récen	ion en préfection 1,53

Siret: 83326146400022 - APE: 4520A - Capital: 5 000,00 € Date de réception préfecture: 07/04/2022



Centre de Gestion GMF BP 2501 VOIE VERTE FOND BOISNEUF 97086 JARRY CEDEX



SERVICE SDIS DOTHEMARE IMMEUBLE LA PROVIDENCE 97139 LES ABYMES

Le 25 février 2022

Madame, Monsieur,

Je vous adresse la facture des travaux de la somme de 631.53 eur

Pièces jointes :

- facture
- devis

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

MME CLAUDINE FANFANT



Joindre Références Facture avec le Règlement

SEAC SOS PARE BRISE +

33 LOT DU GAZON DE BOURGOGNE

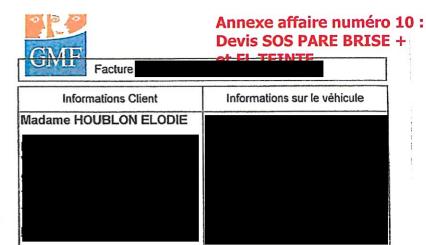
97139 LES ABYMES Tél: 0590 47 23 04

Tél portable : 0690 70 90 35

Site web: https://www.sosparebriseplus.fr/les-abymes/

Email: lesabymes@sosparebriseplus.fr

Mode de règlement : Chèque



	7							
Immat Référence		Descr	iption	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
ER485ZW		Transféré de : Ordre de répara 26/03/2021.	ation N° BM/OR00000017 du					
ER485ZW	DIMA5602852 280	**LUNETTE SURTEINTEE PE	**LUNETTE SURTEINTEE PEUGEOT 208 (17-MO1.40		276,49		276,49	8,50
ER485ZW	PP-PUDOW7- BIGKI	**COLLE BETASEAL 400 ML	**COLLE BETASEAL 400 ML		70,00		70,00	8,50
ER485ZW 909022		* MAIN D'OEUVRE T2 VITRAGE DEPOSE ET POSE		1,40	81,00		113,40	8,50
ER485ZW	NET	* NETTOYAGE BRIS DE GLACE	ET RECYCLAGE DECHET	1,00	10,00		10,00	8,50
ER485ZW	COV 19	* DÉSINFECTION VEHICULE AVANT ET APRES TRAVAUX		1,00	10,00		10,00	8,50
ER485ZW	FON	**FONGIBLES(CHIFFONS DEGRESSANT, AGRAFES)		1,00	10,00		10,00	8,50
					SEAG	t		
VE	VILLEZ EFFEC	TUER VOS RÈGLEMENTS	lmm	1	on - Zac	Ł	prville	
PA	中 VIREMENT B.	NCAIRE DE PRÉFÉRENCE		974	Z BAIE-MAH	AULT		
IB.	N: FR76 1400	6000 0039 0056 3491 539			adit@sos			
100	unema. A an	ionov			464 0003			

Récapitula (BODE ÉPAG à de GRIGPGX

Date d'échéance	Mode de paiement	Montant de l'échéance	Solde dû
26/03/2021		531,53 €	531,53 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

** Pièces d'origine non constructeur # Pièces d'occasions : Opération(s) soumise(s) à la Tva sur marge Les lignes main d'oeuvre avec (*) sont facturées au temps passé, les autres lignes main d'oeuvre sont facturées au temps barèmé

Taux	Base HT	Montant TVA	Libellé	Montant HT	Total HT	489,89
8,50	489,89	41,64	Pièces		Total HT Net	489,89
			Pièces d'occasion		Total TVA	41,64
			Forfaits	1 1	Total TTC	531,53
		Ingrédient peinture		Acomptes	0,00	
			Main d'oeuvre	122 40		531,53 €
					Soide dû	531,53 €

Franchise	Vétusté	Tva Client	Dû Client	Dû Assurance
00,00	0,00	0,00	0 QC :usé de réception	n en préfecture 531,53 20325-Delib222503-10-DE
		Date de réception n		

Siret: 83326146400022 - APE: 4520A - Capital: 5 000,00 €

FL TEINTE 6 Residence autour d une piscine Boisripeaux

97139 Les Abymes

ELODIE HOUBLON GUADELOUPE

France

0690533834

ii.teinte@gmail.com

N° Siret: 51254756300019

Article

Prix/taux Qté/hres

Montant

100,00

1,00

PRESTATION POSE FILM LUNETTE ARRIERE PEUGEOT 208 ER-485-ZW

0028

100,001

100,00 €

Total

Montant à payer

100,00 €

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 $\ensuremath{\varepsilon}$ Paiement en retard

L'entreprise Entreprise individuelle

TVA non applicable - article 293 B du CGI

IDENTIFICATION :

Numero de l'intervention : 00009077

Numero du centre : 2

Numero de la sortie : 2452

Adresse du lieu d'intervention :

Rue : RUE VICTOR HUGUES

Au Numéro : 5

Distance CS-lieu Inter : 5

Commune : POINTE-A-PITRE

Département : 97

Code INSEE : 97120

Caractère privé : NON

Nombre de CS sortis : 1

ABY

CHRONOLOGIE

 Demande de secours :
 Le 26/03/2021 à 09:20

 Déclenchement :
 Le 26/03/2021 à 09:41

 Acquit Présence :
 Le 26/03/2021 à 09:45

 Premier départ :
 Le 26/03/2021 à 09:49

 Première Arrivée :
 Le 26/03/2021 à 10:04

 Fin d'intervention :
 Le 26/03/2021 à 10:48

INTERVENTION :

Raison initiale de la sortie : RECONNAISSANCE

Durée de l'intervention : 1 heure, 28 minutes

Nature réelle de l'intervention : PERSONNE NE REPONDANT PAS AUX APPELS

Rapport d'intervention - Imprimé le 31/03/2021 10:08

Actions menées par SP :

ouverture de porte
 (01 - FPTL 1)

ENGINS :

Nombres d'engins sortis : 2

No de	Engin	Type	Centre	Départ :	Sur les lieux	Retour
01	FPTL-1	FPTL	ABY	26/03/2021 09:49	26/03/2021 10:12	26/03/2021 10:38
02	VSAV-1	VSAV	ABY	26/03/2021 09:49	26/03/2021 10:04	26/03/2021 10:27

PERSONNEL :

Nombres de personnels sortis : 9

Nom	Prénom	Matricu	Engin	Fonction	Depart :	Retour
	FRED	21331	01FPTL-1	CA INC	26/03/2021 09:49	26/03/2021 10:38
	JEAN-LUC	23905	01FPTL-1	CE BAT	26/03/2021 09:49	26/03/2021 10:38
	CASSIE	24651	01FPTL-1	EQ INC	26/03/2021 09:49	26/03/2021 10:38
	JEROME	23900	01FPTL-1	CE BAL	26/03/2021 09:49	26/03/2021 10:38
	YANNIS	24306	01FPTL-1	COND INC	26/03/2021 09:49	26/03/2021 10:38
	YANN	24954	01FPTL-1	EQ INC	26/03/2021 09:49	26/03/2021 10:38
	JEAN-MARC	25145	02VSAV-1	CA VSAV	26/03/2021 09:49	26/03/2021 10:27
	NICHOLAS	23857	02VSAV-1	COND VSAV	26/03/2021 09:49	26/03/2021 10:27
	CLEMENT	24746	02VSAV-1	EQ VSAV	26/03/2021 09:49	26/03/2021 10:27

SINISTRÉS :

Nombres de sinistrés : 1

Rapport d'intervention - Imprimé le 31/03/2021 10:08

Nom	Prénom	Commune
HOUBLON	Elodie	SAINT-FRANCOIS

COMPTE-RENDU

Compte-rendu

Intervention pour personne ne répondant pas aux appels au 2e étage. Pénétration dans l'appartement par l'extérieur au moyen de l'échelle à coulisse.Locatair e indeme, simplement endormi et son téléphone éteint SAMU informé par vsav. Lors de l'intervention, un agent a heurté un pot à fleur qui chute et explose le pare brise arrière d'une voiture stationnée, il s'agit d'une 208 peugeot immatriculée ER 485 ZW appartenant à Mme HOUBLON Elodie demeurant à Dévarieux SAINT-FR ANCOIS.

VISA

Responsable de l'intervention :

Matricule21331

Nom et Prénom : LAURENT FRED

CentreABY